

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 2 MARS 2026

OBJET : 2026-15CS TE05 remplace la précédente pour erreur matérielle

Délibération portant approbation du compte financier unique 2025 du budget annexe
EBORN

Nombre de membres légal	49
Nombre de membre en exercice	49
Nombre de membres présents	27
Nombre de membres présents en distanciel	0
Nombre de voix délibératives	27
Nombre de pouvoir	0
Nombre de suffrages exprimés :	
<input checked="" type="checkbox"/> Pour	27
<input checked="" type="checkbox"/> Contre	0
<input checked="" type="checkbox"/> Abstention	0
<input checked="" type="checkbox"/> Ne prend pas part au vote	1
Date de la convocation	13-02-2026

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à 14h30, les membres composant le comité syndical de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 convoqués par son Président à Charges, se sont réunis, en format présentiel, sous la présidence de Jean Claude DOU, Président de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05.

Etaient présents : SENNERY Pierre, DOMMANGE Alain, MAULLIER Régis, MAGNAN Richard, WADIER Hervé, CLAEYMAN Jean Pierre, GAUCHE Joël, LEYDON Louis, LAURENS Alain, AMOURIQ René, EYSSERIC Serge, ROSA Raymond, SANCHEZ Alain, TARDY Lionel, AUBEPART André, BACHENET Claude, GANDOIS Jean Pierre, VOLLAIRE Pierre, BILLON TYRARD Jacques, ARNOUX Frédéric, MIOULANE Louis, AYACHE Serge, CESTER Francis, VERRIER Jean Luc, BOREL Daniel (représente deux collègues : 2 voix délibératives), MILLE SCHAACK Françoise,

Etait présent mais n'a pas pris part au vote : DOU Jean Claude.

Soit onze collègues représentés par vingt-sept délégués sur onze collègues ayant quarante-neuf délégués légaux.

Etaient excusés : CHEVAL Jérôme, LEMONNIER Kévin, CHANFRAY Corinne, DELBANO Jean Michel, POUCHOT ROUGE BLANC Georges, LOISEAU Fabrice, GONNET Michel, PIQUEMAL Michel, CORDIER Georges, BOREL David, GOURY Dominique, SARRAZIN Bruno, ALLUIS Jean Luc, BICAIS Jean Jacques, AUBERT Daniel, CHALLOT Serge, JEHAN Frédéric, PRAT Jean Denis, FEUTRIER Lucie, BLANC Renaud, DEVEVEY Joseph, BRIOULLE Jean Pierre, SALETTI Hélène, FRISON Michel, SEMIOND Philippe, DRUJON D'ASTROS Cyrille, JOANNET Michel, NICOLAS Gérard, VANNIER Olivier, BERAUD Josiane, MONTABONE Michel, ARNAUD Jean Michel, BERAUD Michel, DESCHAMPS Sophie, ALLEC Patrick, BONNAFFOUX Joël, BETTI Alain.

Assistés de : TAIX Marylin, Directrice Générale des Services ; FERAUD Maryline, Secrétaire Générale ; DEJOANNIS Jean Christophe, Directeur du Service Technique ; DENYS Eric, Directeur du Service Finances ; PEYRON Magalie, Secrétaire de direction ; RICOU Audrey, Gestionnaire du secrétariat général ; FARDELLA Cyrille, Responsable agence Nord ; ANDRE Clément, Responsable agence Sud.

Secrétaire de séance : CLAEYMAN Jean Pierre
491 rue des Pins
05230 CHORGES
Tél : 04 92 44 39 00
secretariat@te05.fr

OBJET : 2026-15CS TE05 remplace la précédente pour erreur matérielle
Délibération portant approbation du compte financier unique 2025 du budget annexe EBORN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);
 Vu l'arrêté du 30 décembre 2022 relatif au compte financier unique pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics, pris en application de l'article L.1617-5-2 du CGCT ;
 Vu le Compte Financier Unique (CFU) du budget annexe EBORN ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable public, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

TERRITOIRE D'ENERGIE HAUTES ALPES - EBORN - - 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	408 619,93	323 500,58	732 120,51
	Recettes réalisées (1)	B	342 943,02	343 319,00	686 262,02
	Restes à réaliser	C	37 900,00	0,00	37 900,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	673 070,00	365 539,00	1 038 609,00
	Dépenses réalisées (1)	E	155 526,91	273 253,97	428 780,88
	Restes à réaliser	F	465 440,00	0,00	465 440,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	187 416,11	70 065,03	257 481,14
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	264 450,07	42 038,42	306 488,49
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent/déficit	G + H	451 866,18	112 103,45	563 969,63
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-427 540,00	0,00	-427 540,00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	24 326,18	112 103,45	136 429,63

Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte financier unique dressé par le Comptable Public ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 ;
 Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
 Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après présentation du CFU 2025, le Président, Jean Claude DOU, quitte la salle et ne prend pas part au vote. Le comité syndical siège sous la présidence de Lionel TARDY, 4^{ème} Vice-Président, pour le vote.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- Approuve le compte financier unique 2025 du budget annexe EBORN regroupant le compte de gestion et le compte administratif,
- Donne pouvoir au Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois, an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de Séance,
Jean-Pierre CLAEYMAN

Le Président de séance,
Lionel TARDY

